Droit des TIC en Côte d'Ivoire

Introduction

- -Le concept du droit des TICS.
- -Qu'est-ce que le droit des TIC ?
- « Le droit des TIC est l'ensemble des dispositifs juridiques mis en place dans le secteur général des Technologies de l'Information et de la Communication, afin de le sécuriser. Le sécuriser pour les opérateurs qui exploitent le secteur, le sécuriser pour les utilisateurs, consommateurs ou clients de ces opérateurs ».
- -Les domaines ou compartiments du droit des TIC.
- « Le commerce électronique

Les données à caractères personnels

Les télécommunications

La poste

La signature électronique

La cybercriminalité ».

-Le champ d'application territorial de la loi ivoirienne relative aux données personnelles.

Selon l'article 3 de la loi Ivoirienne des données à caractère personnel la loi Ivoirienne s'applique à « tout traitement de données mis en œuvre sur le territoire national ».

- -Les dix commandements de la protection des données personnelles
- -LE PRINCIPE DE LÉGITIMITÉ

LE PRINCIPE DE FINALITÉ

LES PRINCIPES DE NÉCESSITÉ ET DE PROPORTIONNALITÉ

LE PRINCIPE D'EXACTITUDE DES DONNÉES

LE PRINCIPE DE LOYAUTÉ

LE PRINCIPE DE SÉCURITÉ ET DE CONFIDENTIALITÉ

LE PRINCIPE DE TRANSPARENCE

CERTAINES DONNÉES PARTICULIÈREMENT SENSIBLES SONT SOUMISES À UNE PROTECTION ENCORE RENFORCÉE

LA SURVEILLANCE (AUDIO, VIDÉO, DONNÉES) DE PERSONNES IDENTIFIABLES EST STRICTEMENT LIMITÉE PAR LA LOI

L'UTILISATION DE VOS DONNÉES À DES FINS DE PUBLICITÉ OU DE DÉMARCHAGE COMMERCIAL EST SOUMISE À VOTRE AUTORISATION EXPRESSE

Première partie.

Le cadre législatif du droit des TIC en Côte d'Ivoire

L'ordonnance N° 2012-293 du 21 Mars 2012 relative aux Télécommunications et aux Technologies de l'Information et de la Communication, pour régir le secteur des télécommunications/TIC.

La loi N° 2013-450 du 19 Juin 2013 relative à la protection des données à caractère personnel, pour protéger et réglementer l'utilisation des données à caractère personnel de tous.

La loi N° 2013-546 du 30 Juillet 2013 relative aux transactions électroniques, pour réguler le secteur des échanges virtuels.

La loi N° 2013 -451 du 19 Juin 2013 relative à la lutte contre la cybercriminalité, pour parer aux nouveaux types d'infractions : les Cyber infractions.

Deuxième partie.

Le cadre institutionnel du secteur des TIC en Côte d'Ivoire

Chapitre 1. Les institutions de régulation du secteur des TIC

Ces institutions sont pour l'essentiel :

L'ARTCI

L'ANSUT

L'AIGF

La PLCC

Chapitre 2. Le système de sanctions des droits des TIC